

# LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 24 Pluviôse, an VIII.

*Lettre de Toussaint-Louverture aux citoyens Lacombe, négocians à Bordeaux. — Changement fait par l'état de Maryland dans sa constitution particulière. — Licenciement des chouans dans le Morbihan. — Demande faite par Frotté, d'accéder à la pacification. — Réponse du général Chamberlac à ce sujet. Lettre du général Lannes aux administrateurs de la Haute-Garonne.*

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les lois & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

## COLONIES FRANÇAISES.

*Toussaint-Louverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue, aux citoyens Lacombe, freres, négocians à Bordeaux.*

Au quartier-général du Cap-Français, le 15 vendémiaire, an 8.

Citoyens, si quelque chose peut me dédommager de l'injustice de mes colomniateurs & de la méchanceté de mes ennemis, c'est, je vous l'avoue, l'estime des honnêtes gens, de ceux sur-tout qui, par leurs rapports commerciaux avec Saint-Domingue, sont plus à même d'apprécier ma conduite. Elle n'eut jamais pour but que la gloire de la France & la prospérité de Saint-Domingue.

Je n'ai pu recevoir qu'avec plaisir votre lettre du 27 prairial dernier, dans laquelle, au nom des négocians de la ville de Bordeaux, vous m'exprimez des sentimens qui m'honorent. Vous ne me devez pas de la reconnaissance; car l'homme en place qui, par son influence, peut opérer le bien, ne fait que son devoir, lorsqu'il verse d'une main le bonheur sur ses concitoyens, & que de l'autre il donne la paix à son pays.

Trop attaché à sa prospérité pour ne pas resserrer les nœuds qui doivent toujours l'unir à la métropole, je ne négligerai rien de tout ce qui pourra encourager le commerce de France à renouer ses liaisons commerciales avec Saint-Domingue. La ville de Bordeaux peut y faire des expéditions; elle trouvera toujours protection & sûreté dans cette partie intégrante de la république française.

Salut en ses succès & en ses loix bienfaits. ntes.

Signé, TOUSSAINT-LOUVERTURE.

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

*De Philadelphie, le 22 décembre (1<sup>er</sup> nivôse).*

L'état du Maryland vient de faire à sa constitution particulière un changement important. Les restrictions qui limitoient le droit de suffrage sont abolies; tout homme âgé de 21 ans est citoyen & peut voter comme tel dans les assemblées publiques.

Le droit de suffrage universel existe déjà dans la Pensilvanie, le Connecticut, Kentucky & Tenessée. On croit que les autres états, membres de notre fédération, vont imiter l'exemple du Maryland.

On assure que le secrétaire d'état, Thimothée Pickering,

doit être remplacé; & que Hamilton a perdu de son crédit auprès du président John Adams.

C'est la dernière année de la présidence de John Adams; mais il peut être réélu.

## ITALIE.

*De Naples, le 7 janvier (17 nivôse).*

On mande de Palerme qu'une frégate anglaise s'est emparée d'une frégate française qui venoit de l'Egypte, & se rendoit en France avec 60 officiers & des dépêches du général Kléber au général Bonaparte. On a appris que l'armée française en Egypte, y compris les auxiliaires, se trouvoit de 35 mille hommes.

Les forces destinées à agir contre Malte sont arrivées devant cette isle, & l'attaque des forts a dû commencer.

Le bruit court que nos troupes vont abandonner Rome, & que cette ville sera occupée par des troupes impériales.

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 26 janvier (6 pluviôse).*

Il a paru, dans la Gazette de la Cour, un article remarquable que voici: « Il n'est pas juste de se presser de censurer les derniers changemens arrivés en France, & la nouvelle forme qui paroît adoptée dans le gouvernement de ce pays. Il faut attendre les nouvelles ultérieures, puisqu'au premier coup-d'œil ces événemens paroissent une preuve du retour des idées & des sentimens universels en France, vers la manière de gouverner, dont les idées révolutionnaires avoient le plus écarté. »

En rapprochant une pareille publication de tout ce qu'on sait d'ailleurs sur les mésintelligences actuelles entre Vienne & Pétersbourg, elle peut donner beaucoup à penser.

## ALLEMAGNE.

*D'Augsbourg, le 31 janvier (11 pluviôse).*

M. Wikham, ministre d'Angleterre, est parti pour Vienne, il y a quelques jours.

Il se confirme qu'un courrier parti du quartier-général de Donaueschingen, a porté une lettre du consul Bonaparte à S. M. l'empereur. Le contenu n'en a pas encore été rendu public.

On mande de Ratisbonne qu'il y est passé, le 28, un courrier du consul Bonaparte, qui se rend à Vienne, accompagné de deux officiers autrichiens.

Des lettres de différentes parties de la Bohême mandent unanimement que, de toutes parts, les troupes russes

quittent leurs cantonnemens, & se mettent en marche pour retourner en Russie.

Les dernières lettres de Pétersbourg annoncent que le prince Constantin y est arrivé, & qu'on y attend incessamment le généralissime prince Suwarow.

On mande de Vérone, que la garnison a été augmentée au point qu'il y a maintenant dix bataillons de troupes impériales, que l'on a fait venir des places voisines: il se confirme qu'on a découvert dans cette ville un complot dangereux.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 6 février ( 17 pluviôse ).

On a remarqué que le directoire exécutif s'assemble plus souvent qu'à l'ordinaire, & que le citoyen Semonville & le général Augereau ont assisté à plusieurs de ses conférences. La bonne intelligence qui paroît régner entre le gouvernement & ces deux citoyens, nous fait espérer que tout sera employé pour faire tête à nos ennemis, qui nous menacent, dit-on, d'une invasion.

On a reçu à Amsterdam la nouvelle que notre colonie sur l'île de Java & la ville de Batavia s'étoient rendues aux Anglais. Cependant le gouvernement n'a encore rien fait publier à ce sujet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Toulouse, le 16 pluviôse.

Le général Comme est arrivé hier de Paris; il reprend le commandement en chef de la 10<sup>e</sup>. division militaire. Le général Frégeville, commandant supérieur des 9<sup>e</sup>. & 10<sup>e</sup>. divisions, & le général Dalbignac, commandant de la 10<sup>e</sup>. division, changent tous deux de destination.

Lettre du général Lasne, aux membres de l'administration centrale de la Haute-Garonne.

Paris, le 16 pluviôse, an 8.

Citoyens administrateurs, j'apprends que des troubles se sont manifestés dans le département de la Haute-Garonne, où tout étoit tranquille à mon départ; que la faction qui ensanglanta la France après thermidor, aiguise de nouveau ses poignards; que les bandes royales si heureusement dispersées par votre sagesse, le courage des troupes & de vos concitoyens, menacent de se réorganiser; & qu'enfin il se forme une vendée dans vos contrées méridionales, tandis que celle de l'Ouest se dissipe ou se pacifie.

Il existe donc des hommes insensibles à l'indulgence, & qui n'écourent d'autre raison que celle de la force! Eh bien! qu'ils s'accusent des maux qui vont fondre sur leurs têtes! la vengeance du gouvernement sera aussi terrible qu'elle est nécessaire.

Parlez, citoyens administrateurs: avez-vous besoin de ma présence? je vole à l'instant. Les troupes, les conscrits, des milliers de citoyens vont, je le sais, se réunir à moi. Le tems des factions & des ménagemens pour les factieux est passé. Le premier consul m'a expressément promis toute la force nécessaire pour exterminer les malveillans. Avez-vous besoin de moi? aussi rapide que ma volonté, je vole, je suis parmi vous, & les ennemis de la république auront vécu.

Signé, LASNE.

De Bordeaux, le 17 pluviôse.

Nos administrations ont reçu l'ordre de faire rejoindre sur-le-champ tous les conscrits & requisitionnaires: le second bataillon auxiliaire qui est à Libourne a aussi reçu ordre de

se rendre à Paris, où l'on doit armer & équiper les militaires qui ne le sont pas. Tous les détachemens partiels qui sont dans nos environs, sont dirigés vers la 17<sup>e</sup>. division militaire.

On parle de l'arrivée à l'administration centrale d'un courrier extraordinaire, porteur de dépêches qui ne doivent être ouvertes que le 1<sup>er</sup>. ventôse.

De Nantes, le 18 pluviôse.

Le citoyen Lainé, parti d'ici, le 15, pour le Morbihan, avec le général Humbert, le même qui avoit été fait prisonnier en Irlande, est arrivé la nuit dernière de Vannes, d'où il revient à cause de la pacification. Il a rencontré sur sa route des bandes de chouans qui portoient leurs armes à Theix, la Trinité, Musillac, Roche-Sauveur & Pontchâteau.

Le général Brune a permis ici les bals masqués. Ce pays ne présente plus aucune apparence de révolte: tout est calme autour de nous, & nous n'entendons plus parler d'aucun rassemblement.

ARMÉE DE L'OUEST.

Brune, général en chef, au général Muller.

Au quartier-général de Vannes, le 16 pluviôse.

Je vous annonce, citoyen général, que les chouans sont licenciés dans le Morbihan; que j'ai espoir que les armes seront rendues sous trois jours, & qu'on me persuade que les chouans des Côtes-du-Nord suivront cet exemple.

Salut & estime,

Signé, BRUNE.

Extrait d'une lettre écrite au général Guidal.

Chames, le 8 février, à une heure après minuit.

Je m'empresse de vous prévenir que je reçois à l'instant une ordonnance de M. de Frotté, commandant les chouans, qui me mande de rester sur la défensive, attendu qu'il écrit à Angers pour se soumettre comme les autres chefs chouans de l'Ouest, pour rendre le calme au pays.

En conséquence, je vous offre de suspendre, dès ce jour, tout acte d'hostilité, afin d'éviter de prolonger inutilement une guerre à la veille d'être terminée. D'après votre réponse, les troupes que je commande ne bougeront pas jusqu'à l'instant où je recevrai l'ordre de les licencier, comme vous recevrez probablement ceux analogues à cet arrangement.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, COMMARQUES.

Lettre écrite par Frotté au général de brigade Guidal.

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'écris au général Hédouville, pour lui faire part que je souscris aux loix de la république, acceptées par les autres chefs chouans, pour le rétablissement de la tranquillité en France. Comme je n'ai rien de plus à cœur que la prospérité de mon pays, je saurai toujours m'y sacrifier moi-même.

Comme d'après la réponse du général Hédouville, le licenciement sera effectué, selon toute apparence, dans cet arrondissement comme dans le reste de l'Ouest, je vous offre de suspendre, dès ce moment, toutes hostilités dans le département que vous commandez. J'ai déjà donné à mes principaux officiers l'ordre de garder leurs troupes sur la défensive, & j'attends votre réponse.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, FROTTÉ.

Copie de la lettre écrite à Frotté par le général Chambarlhac.

Les ordres de mon gouvernement me défendent de correspondre avec vous. Cependant, rendez d'abord vos armes, & je solliciterai pour vous.

Je dépêche de suite le citoyen Boudinon, mon aide-de-camp, auprès du premier consul & du général en chef. J'attends leurs décisions pour vous les transmettre.

En attendant, je continuerai mes opérations militaires jusqu'à ce que vous m'ayez remis 5,000 armes.

Signé, CHAMBARLHAC.

De Strasbourg, le 20 pluviôse.

Il est ici tout-à-fait confirmé que toute l'armée russe, qui se reposoit en Bohême, retourne en Russie. L'ordre en est venu par le colonel Kukow, que l'empereur Paul 1<sup>er</sup>. a

envoyé à son généralissime Suwarow. L'Autriche veut garder le pays de Venise, la ci-devant Lombardie & une partie du Piémont; & Paul I<sup>er</sup>. a demandé plus impérieusement que jamais, le rétablissement de la république de Venise & du Piémont. Les deux cours n'ayant pu s'arranger, Paul I<sup>er</sup>. a rappelé son armée, dont toutes les colonnes sont déjà en marche pour leur destination. Une partie de l'armée russe se rend en Volhynie & l'autre en Lithuanie. Rien n'est encore décidé sur le corps de Condé que l'Angleterre veut prendre à sa solde. On assure cependant que, d'après de nouveaux ordres, il doit également retourner en Russie.

Les espérances de paix se soutiennent depuis quelques jours. Quoiqu'on ait cherché à élever des doutes sur la lettre de Bonaparte à l'empereur François, l'existence en est regardée en Allemagne comme certaine. Cette lettre a été envoyée par Moreau à l'archiduc Charles, & par ce dernier à l'empereur. Le texte n'en est pas encore connu; mais on sait qu'elle a fait beaucoup de sensation à Vienne, & que le général de Bellegarde a été envoyé à Berlin avec des instructions pacifiques.

M. de Dalberg, ci-devant coadjuteur de Mayence, & aujourd'hui évêque de Constance, est célèbre en Allemagne par ses principes libéraux. C'est un phénomène assez rare de voir un philosophe sur un siège épiscopal.

*De Rouen, le 21 pluviôse.*

Le commerce est ici dans une entière stagnation. C'est encore pis au Havre. Les anglais n'y laissent pas entrer un navire; au moyen de quoi tout languit. Les commerçans sont ruinés; & c'est-là ce qui tue aussi le commerce de Rouen.

On s'attend ici à des changemens dans les autorités. J'ai entendu désigner, pour préfet, par des hommes faits pour s'y connoître, & comme appelé par l'opinion & l'estime publique, le cit. D'herbouville, ancien militaire, très-consideré dans les assemblées provinciales d'avant la révolution; depuis, président du département sous la première constitution, & constamment en possession d'une réputation méritée de talens & de probité. On le dit excellent administrateur.

*De Paris, le 23 pluviôse.*

Une de nos feuilles assure que le citoyen Duroc vient de repartir pour Berlin avec une mission qui ne peut manquer d'être très-importante en ce moment.

Les espérances de paix reprennent beaucoup plus de consistance depuis quelques jours.

La pacification des départemens de l'Ouest, & le départ des Russes: sont de nature à inspirer de sérieuses réflexions à ce qui reste de puissances coalisées.

— Devismes, un des administrateurs de l'Opéra, a été mis hier en arrestation par le juge-de-peace de la division Lepelletier. Il est, dit-on, accusé de malversations.

— Le général Tuncq a laissé, en mourant, une femme enceinte de plusieurs mois. Bonaparte lui avoit envoyé un médecin de confiance en apprenant l'accident qui lui étoit arrivé d'une chute de cabriolet, emporté par des chevaux débridés.

— On assure que Scépeaux est en ce moment à Paris.

— Le citoyen Régnier, contrôleur des armes portatives, a présenté au Lycée des Arts un nouveau pistolet à réveil,

destiné à empêcher les voleurs de pénétrer dans les boutiques, les magasins & autres dépôts.

— Le conseil de guerre poursuit, avec activité, le procès du chef de brigade Jourdain, dont la condamnation à mort a été annullée.

— Chaque ration de soupe à la *runfort* coûte, à Paris, sept centimes & demi (six liards). On la dit très-saine & très-mangeable.

— Il paroît une opinion du citoyen *Jubié*, administrateur de la *caisse des comptes courans*, sur la réunion de cet établissement à la *banque de France*. Il y examine la question de savoir si la réunion proposée est avantageuse. Il se déclare pour l'affirmative. Il se fonde d'abord sur ce que la concurrence & la rivalité qui s'éleveroient entre les deux banques tourneroient en définitif, suivant les probabilités, au préjudice de la *caisse des comptes courans*, dans un tems où le commerce n'a plus d'ailleurs que ceux que lui fournissent les opérations du gouvernement. Ainsi l'un & l'autre établissement posant sur les mêmes bases, la préférence ne pourroit gueres manquer d'être bientôt acquise à celui des deux qui offrira les plus grands avantages. Il pense qu'une grande faveur attend les opérations de la banque. Il présente le tableau de ses vastes moyens, qu'elle réunira par l'effet des cautionnemens à exiger des divers fonctionnaires.

— Une lettre de Vannes, du 16 pluviôse, annonce que les Anglais n'avoient fait réellement sur la côte qu'un faible versement de fusils. L'argent, les armes & les effets d'habillement, destinés aux chouans, sont restés à bord des vaisseaux. Le commissaire anglais, qui étoit à portée de connoître le résultat de l'affaire du 5 pluviôse, a résolu d'abandonner nos côtes, & de reporter à son gouvernement les armes destinées aux chouans.

— Une des diligences de Lille à Paris a été arrêtée le 8, entre Flers & Breteuil, vis-à-vis le bois de Quimel. Le 11, elle a été de nouveau volée au même endroit, en revenant à Paris.

— Des lettres de l'Ouest annoncent que Frotté, après avoir accédé à la pacification, est parti pour l'Angleterre.

— On assure que les prêtres belges qui ont été déportés, vont obtenir la permission de rentrer dans leurs foyers.

On apprend par des lettres de Bordeaux, qu'il est arrivé au Passage, petit port d'Espagne aux frontières de France (à sept lieues de Bayonne) vingt-sept navires américains; richement chargés en sucre, café, coton, indigo, riz, tabac, potasse, huile de baleine & différentes denrées de l'Inde, d'Amérique septentrionale. On y en attendoit encore douze autres. Il est probable que ces cargaisons auroient été destinées pour la France, si les différends qui existent entre le gouvernement des Etats-Unis & la république française, avoient été applanis.

— Le fils de Suwarow épousera, dans trois mois, une princesse de Courlande. Les fiançailles ont déjà eu lieu.

— La Porte a ordonné aux régences barbaresques de respecter les vaisseaux de l'ancienne république de Venise, puisqu'elle est aujourd'hui domaine impérial.

— On écrit d'Amsterdam que plusieurs négocians de cette ville ont reçu d'Angleterre des lettres qui leur annoncent la prise de Batavia par les Anglais. Cette nouvelle, peut-être suspecte, répandue à la bourse, a jeté la consternation dans le commerce.

## T R I B U N A T

Séance du 23 pluviôse.

Daunou obtient la parole pour un rapport sur le projet de loi relatif à l'organisation administrative. Il approuve la conservation de la distribution départementale actuelle : c'est une idée conservatrice, heureuse. Sans doute si cette distribution étoit à faire on établriroit moins d'administrations, on rectifieroit quelques circonscriptions irrégulières, on apporteroit des changemens à sa nomenclature ; mais comme souvent on ébranle ce qu'on touche, & qu'on démoli ce qu'on veut réparer, il faut applaudir à la partie d'un projet, ou, au milieu des ruines qui nous entourent, on a eu l'intention de conserver le plus bel ouvrage de l'assemblée constituante, un monument qui a résisté à dix années de mouvemens révolutionnaires.

En examinant le projet présenté, la commission a reconnu qu'il contenoit l'établissement de trois degrés administratifs. L'assemblée constituante les créa aussi ; & il semble que nous soyons entraînés vers ce système par l'ascendant de l'expérience. Il n'est cependant pas prouvé que deux degrés d'administration ne pussent suffire, qu'ils ne fussent pas plus économiques : du moins, pour prouver le contraire, fau- roit-il des calculs dressés avec la plus impartiale exactitude.

La division en arrondissemens proposée élève cette question : Les citoyens se réuniront-ils pour former les listes d'éligibles dans les chefs-lieux d'arrondissemens ou par sections ? La question est importante & reste indécise ; s'ils se réunissent au chef-lieu, l'opération sera excessivement longue ; si on veut l'abrégier, elle donne moins de garantie de la bonté des choix qui en seront le résultat.

La constitution indique-t-elle qu'il y aura un degré d'administration intermédiaire ? Elle ne le dit point ; & ici on a interprété son silence dans un sens contraire à celui qu'elle paroit avoir.

La commission n'a point eu sous les yeux les cartes qui eussent pu lui donner les moyens de vérifier à quel point est juste la distribution proposée. La commission n'a eu que les renseignemens particuliers de chacun de ses membres. Ils sont à l'avantage du projet, & c'est un indice favorable pour la totalité du travail. Mais on n'en regrette pas moins qu'un délai aussi court ait été indiqué pour la discussion. Ce délai doit paroître tel, non-seulement sous le rapport des détails auquel le projet devoit entraîner la commission, mais aussi sur celui des questions politiques que le projet fait naître. Quelques jours de délai n'eussent pas été perdus. Peut-être eût-on trouvé le moyen de réparer des inexactitudes graves qui se trouvent dans le projet. Elles sont excusables, vu la célérité qu'il a fallu apporter au travail. Il seroit à désirer qu'elles ne se reproduisent pas dans des projets de cette nature.

Le projet ne fait pas mention de la désignation des chefs-lieux. Ce silence ne peut être l'effet du hasard ou d'une omission ; auroit-on l'intention d'y suppléer par un règlement ? cela ne peut se supposer. Une loi est nécessaire ; ou il n'y en aura jamais, ou il faut dire que les gouvernemens peuvent disposer des choses & des personnes sans le concours de la puissance législative.

A l'égard de l'administration en elle-même, la partie du projet qui y est relative contient des définitions peu exactes & peu satisfaisantes. On y remarque une trop grande influence donnée aux préfets. Ils semblent réunir le droit d'administrer, de répartir l'impôt, de juger le contentieux, ou

De l'Imprimerie de MATHAT, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 423.

du moins avoir une très-grande influence sur toutes ces parties à-la-fois. La division de ces parties est cependant formellement énoncée dans l'acte constitutionnel. A qui aura-t-on recours contre la décision des préfets ? qui les remplacera en cas d'absence forcée ? le projet n'en parle pas. Qui débattrà leurs comptes ? Le projet se borne à dire que les conseils de préfecture les entendront. N'eût-il pas été plus naturel d'ordonner que l'autorité inférieure soumettroit toujours ses comptes à l'autorité supérieure.

Dans le projet, Paris se trouve privé d'une administration intermédiaire. Quelle cité cependant en auroit plus besoin ? Mais une disposition plus étonnante doit frapper ; c'est que le projet attribue aux préfets la nomination des maires & adjoints : ce sont cependant, aux termes du projet, des administrateurs, & en cette qualité, ils doivent être nommés par le premier consul. Le projet tend à lui ôter cette prérogative.

La commission a reconnu en outre que le traitement des conseillers de préfecture étoit trop foible, en le comparant à celui des préfets. Sans s'abaisser aux idées prétendues populaires qui eussent amené l'avisement de la magistrature, il ne faut cependant pas oublier que le premier titre d'un préfet à la considération & au respect, sera son assiduité, son mérite & son inaltérable probité.

Daunou résume les nombreuses objections, mais il puise dans des considérations générales des motifs à l'appui du projet. Ces considérations sont l'état actuel de l'administration qui est paralysée, & le danger de demeurer dans cet état provisoire. En un mot, la commission ne dit pas au tribunat : adoptez le projet, parce qu'il est parfait ; mais elle dit : ne le rejetez pas, parce qu'il est instant de faire sortir l'administration de l'état dangereux où elle se trouve.

Sédillez attaque le projet par des considérations locales à sa connoissance particulière ; il ne croit pas qu'il faille adopter une loi parce qu'elle est urgente ; il soutient qu'il faut avant tout, examiner si elle est bonne.

Mongez appuie le projet ; il fait sentir qu'un travail de cette étendue & de cette difficulté n'a pu être exempt d'imperfections, mais qu'il sera aisé de les faire disparaître par la suite ; qu'en ce moment l'adoption du travail général est on ne peut pas plus urgente.

Duchesne cite des faits qui tendroient à prouver que des graves inexactitudes se sont glissées dans le tableau de répartition. Il pense qu'on peut mettre les préfets en activité, & prendre le tems de s'éclairer sur la division des arrondissemens.

La suite de la discussion est ajournée à demain.

*Ncta.* Le corps législatif, après la lecture du procès-verbal, s'est ajourné à quintidi.

*Bourse du 25 pluviôse.*

Rente prov., 10 fr. 50 c. — Tiers consol., 18 fr. 50 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 fr. 7 c. — Bons  $\frac{3}{4}$ , . . . — Bons  $\frac{1}{2}$ , 9 fr. — Bons d'arrérage, 86 fr. 50 c. — Bons pour l'an 8, 65 fr. 75 c.

*Dissertation expérimentale sur la découverte du spécifique indicatif, curatif & préservatif contre le vice psorique en général (maladie de la peau.)* Les consultations verbales ou par écrit & l'envoi de l'*Ouvrage* se font gratuitement. On doit affranchir les lettres et les adresser au cit. Mottemberg, officier de santé, rue Thévénot, n<sup>o</sup>. 4, à Paris.

Les trois nouveaux volumes des *Mémoires de l'Institut*, annoncés dans notre feuille d'avant-hier, se trouvent chez Baudouin, imprimeur du corps législatif, du tribunat & de l'Institut, place du Carrrouzel. Le prix est de 42 fr.